

# VélocITE

Pays de Montbéliard

infos n° 45

Janvier - Avril 2018



**Montréal**

6 janvier 2018

**-23°C**

*Eh oui ! Nous sommes moins nombreux sur les pistes cyclables en hiver mais une bonne partie d'entre nous utilise son vélo quel que soit le temps. Cette année, la neige et le verglas ne nous perturbent pas beaucoup mais non ! Un vélo ne glisse pas plus sur la neige qu'une voiture. Il suffit d'aller un peu moins vite et de prendre les virages un peu plus larges que d'habitude. Là où cela devient dangereux, c'est quand les aménagements cyclables ne sont pas déneigés et que nous sommes obligés d'emprunter des routes à grande circulation. Alors n'hésitez pas à remonter à VélocITE ou directement à vos mairies les déneigements qui ne seraient pas effectués. L'hiver n'est pas fini !*

**L'année 2018** est une année particulière pour notre association, en effet cela fait 20 ans que Vélocité fait la promotion du vélo comme mode de déplacement en ville.

Durant cette période le Pays de Montbéliard est passé de quelques kilomètres d'aménagement cyclable à une centaine, des lois favorables à l'utilisation du vélo ont été votées et donnent un poids important aux revendications des associations telles que la nôtre, les services de vélo en libre service sont apparus dans les grandes villes de France avec le succès que l'on sait.

Mais malgré ces avancées, notre association a encore du travail car la progression des aménagements cyclables a fortement baissé ces dernières années, la cohérence des aménagements entre les différentes communes, grâce au PDU, n'est plus assurée et il est toujours impossible d'obtenir des cartes des pistes cyclables de l'agglomération.

Mais tout n'est pas négatif car l'année 2018 devrait voir aussi la mise en place d'un plan vélo par le gouvernement dont devrait faire partie la généralisation de l'indemnité kilométrique vélo.

En espérant que les 20 années suivantes apportent autant d'évolutions et de prises en compte des cyclistes urbains, je vous souhaite une très bonne année 2018.

Le président,

Romain MEYER

## **Contacts :**

Courrier : VélocITE Pays de Montbéliard, espace associatif, 1 rue du Château, 25200 MONTBELIARD

Courriel : [montbeliard@fubicy.org](mailto:montbeliard@fubicy.org) Site Internet : [www.montbeliard.fubicy.org](http://www.montbeliard.fubicy.org)

ou directement à l'atelier vélo, au 49 rue de Belfort à Montbéliard.

# Dossier : des cyclistes et des panneaux

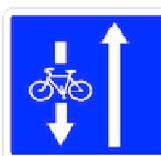
(suite du n°43)

Vous les avez déjà vus des centaines de fois, mais êtes-vous incollables sur leurs significations ?



**Panneau B54 – Entrée d'aire piétonne.**

Ce panneau fait suite à l'arrêté du 7 novembre 2008 relatif à la création d'un panneau pour les zones de rencontre et à la modification de la signalisation de l'aire piétonne. Les cyclistes sont autorisés à circuler (sauf disposition différente par arrêté municipal par exemple) à l'allure du pas et sans gêner les piétons. Les rollers en tant que piétons peuvent rouler dans ces aires



**Panneau C24a – Panneau d'information sur les conditions particulières de circulation.**

Selon votre véhicule, vous trouverez des informations sur ce panneau vous indiquant la voie à emprunter. Vous y découvrirez aussi le nombre de voies, et des indications particulières pour les autres voies de la chaussée. Ici, il s'agit d'une double voie, dont une réservée pour les cyclistes.



**Panneau B55 – Fin d'aire piétonne.**

On retrouve souvent ces panneaux dans les quartiers historiques ou les zones commerciales des centre villes.



**Panneau C24c – Conditions particulières de circulation sur la route ou la voie embranchée.**

Ici, par exemple, si vous êtes un vélo, vous pouvez prendre la voie qui se présentera sur votre droite. Et amis automobilistes, cela veut aussi dire que des vélos peuvent surgir de votre gauche à contre sens à la prochaine intersection. Ouvrez l'oeil !



**Panneau B52 – Entrée d'une zone de rencontre.**

Légalisée avec le décret du 30 juillet 2008, cet espace est un lieu où tous les usagers se « rencontrent » avec une priorité au plus faible, et une vitesse limitée à 20km/h pour tous, quelque soit son mode de propulsion. Cela permet d'étendre des zones accessibles aux piétons, vélos, rollers, en empiétant sur la chaussée des automobiles. Ce panneau est-il déjà bien connu de tous les usagers de la route ?



**Panneau C107 : indication d'une route à accès réalementé.**

Ce qui veut dire de façon plus claire, pas de vélo ici. Seulement les véhicules motorisés précisés sur ce panneau ou à proximité.



**Panneau C108 : fin de la route à accès réglementé.**

Les autres usagers peuvent espérer retrouver un itinéraire.



**Panneau B52 – Sortie d'une zone de rencontre.**

Attention, fin de la zone de rencontre, vous retournez dans la jungle ! Vous pourrez trouver des zones de rencontre dans d'autres pays européens comme la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas sous le nom de « erf ».



**Panneau C207 : entrée de la section d'autoroute.**

Zut, vous êtes allés trop loin !

Arrêtez-vous sur la bande d'arrêt d'urgence et appelez les secours ! Non, ne faites pas demi tour !



**Panneau C13d – Impasse comportant une issue pour les piétons et les cyclistes.**

Si vous êtes un automobiliste, vous ne trouverez rien au bout du chemin, mais à pied ou en vélo, un passage vous permettra de profiter de cet itinéraire moins fréquenté.



**Panneau M9v : la prescription donnée par le panneau associé ne s'applique pas aux cyclistes.**

Un sens interdit ? Oui, mais dessous vous trouvez le panneau vous permettant de vous engager prudemment dans cette voie parce que la prescription ne s'adresse pas à vous.

**Bonne route !**

## « Au boulot à vélo »

Nous avons organisé du 18 au 29 septembre un challenge "au boulot à vélo" qui proposait aux entreprises et administrations d'inciter leurs salariés à venir au travail à vélo. 15 équipes ont participé représentant des entreprises comme Peugeot, PMA, Faurecia Clean Valley Bavans, des administrations comme PMA, CAF et Sécurité Sociale, des lycées, collèges et écoles. Les 106 salariés participants ont parcouru plus de 10000 km soit une économie de 2500 kg de CO<sup>2</sup>.

Les équipes gagnantes sont :

- dans la catégorie de 3 à 20 salariés : l'école maternelle des Autos d'Audincourt
- dans la catégorie de 21 à 50 salariés : pas d'inscrits
- dans la catégorie de 51 à 100 salariés : le collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux
- dans la catégorie plus de 100 salariés : le groupe PSA à Sochaux

Les trophées ont été remis aux vainqueurs le jeudi 19 octobre au siège de PMA en présence de Charles Demouge, Président de l'Agglomération.

Les participants qui avaient réussi leur challenge individuel ont reçu chacun un cadeau.



**VéloCITE**  
Pays de Montbéliard

**M** pays de  
**Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION

## Apprentissage du vélo à l'école primaire

La FUB nous apprend que le comité interministériel sécurité routière réuni le 9 janvier 2018 prévoit un apprentissage systématique du vélo à l'école primaire.

Le gouvernement entend généraliser le « savoir rouler », (...) afin que les jeunes puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Les collégiens sont la population la plus touchée par les ravages de la sédentarité, aujourd'hui largement sous-estimés.

Attention cependant à ne pas se contenter de théorie ou de parcours dans la cour d'école.

L'autonomie à vélo s'acquiert grâce à une formation qui donne les moyens aux nouveaux cyclistes de se déplacer seul en circulation.



### SOCHAUX

### ça roule !

L'état de la piste cyclable qui relie Exincourt à Vieux-charmont s'était fortement dégradé à proximité de l'embranchement vers CITEDO.

Après réclamation de plusieurs cyclistes adhérents ou non de VéloCITE, le revêtement a été refait en décembre 2017 entre le passage sous l'autoroute et l'immeuble des célibataires de Sochaux soit environ 500 m.



Merci à PMA d'avoir réalisé ces travaux pour pédaler en toute sécurité et mieux partager la piste avec les piétons.

Il reste cependant encore quelques problèmes sur cette piste : béton défectueux sous l'autoroute et racines qui soulèvent le macadam à plusieurs endroits.

A revoir en 2018 !



### SELONCOURT

### ça grince !

M. le maire de Seloncourt et l'opposition municipale sont en désaccord à propos de la mise en double sens cyclable de la rue des carrières.

A VéloCITE, nous préférons la réflexion et la concertation aux positions de principe et à l'interprétation hasardeuse des lois : d'un point de vue sécurité, plutôt que d'imposer deux fois la traversée de la D34 aux enfants de l'école de Berne, ne vaut-il pas mieux les autoriser à circuler rue des carrières ?

Pour améliorer la sécurité, il est plus intéressant de créer des aménagements adaptés (ce qui comprend les doubles-sens cyclables) au lieu d'interdire des rues aux cyclistes, les contraignant à utiliser ou à traverser des voies à grande circulation.

C'est ce qui a été fait par la mairie de Montbéliard dès 2010 en concertation avec VéloCITE : nous avons décidé avec la municipalité quelles rues pouvaient être mises en double sens cyclable et quelles rues devaient rester en sens unique. Toutes les rues du centre ville limitées à 30 km/h sont alors passées à double sens pour les vélos et aucun accident ne nous a été remonté à ce jour. Même si la rue est étroite, l'automobiliste et le cycliste se voient en effet très bien et le croisement se fait sans souci.

La municipalité de Seloncourt prenant la sécurité des cyclistes très à cœur, VéloCITE se tient à sa disposition pour étudier la création de pistes et de doubles-sens cyclables.

## Prochaines réunions VéloCITE

### Réunions mensuelles :

les lundis 8 janvier, 5 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai et 4 juin à 18H, salle Bauhin, espace associatif de Montbéliard (1 rue du château).

### Assemblée générale :

lundi 19/02, 18H, salle Mouhot, espace associatif de Montbéliard (1 rue du château).

### Atelier vélo :

49 rue de Belfort à Montbéliard.

Ouvert le mercredi de 15H à 19H et le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9h à 12h.

**Réouverture** fin février après la pause hivernale.

## Programme 2018 :

### Opérations marquage vélos :

2 opérations déjà prévues cette année :

- une opération à l'occasion de la bourse aux vélos du CRV les 10 et 11 mars 2018.
- une autre le samedi 21 avril à l'atelier VéloCITE.

Le marquage coûte 5 euros. N'oubliez pas de vous munir de la facture du vélo et d'une carte d'identité.

### Assemblée générale de la FUB :

Ce sera les 18 et 19 mars à Lyon.

VéloCITE Pays de Montbéliard est affiliée à la Fédération des Usagers de la Bicyclette et sera donc représentée par son président.

### Balades à vélo 2018 avec PMA :

3 balades sont prévues en 2018 :

- les œuvres d'Oliver CALAME, fin avril (week-end des 21/22 avril ou 28/29 avril).
- circuit du souvenir pendant les journées du patrimoine (septembre) à définir.
- balade à St Julien pour inaugurer la piste Bart – Présentevillers le dimanche 7 octobre.

### Evaluation des pistes cyclables :

La prochaine évaluation d'aménagement cyclable se fera rue Oehmichen à Valentigney le samedi 7 avril à 10H : nous utiliserons la piste pour juger sa praticité et sa sécurité en compagnie des élus concernés.

### Fête du vélo :

Samedi 2 juin et dimanche 3 juin.

En principe des animations le samedi et une balade le dimanche.

### Au boulot à vélo :

L'opération sera reproduite cette année sur une période plus longue.

Les dates de l'action seront bientôt précisées.

*Nous avons le regret de vous informer du décès de **Nadine Basato** intervenu le 2 janvier 2018. Cycliste au quotidien, elle participait régulièrement aux actions de notre association avec un enthousiasme communicatif. VéloCITE fait part de ses condoléances à sa famille et à ses proches.*

## **Adhésion 2018 à renvoyer à : véloCITE, 1 rue du château, 25200 Montbéliard**

Je souhaite adhérer à l'association véloCITE Pays de Montbéliard.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse Internet : \_\_\_\_\_

Cotisation :

- individuelle : 10 euros
- familiale : 20 euros

Merci de préciser le nb de personnes concernées : \_\_\_\_\_